

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 150-2014
Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.780

Déposée le: 04.08.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 27/201527/2015 du 16 mars 201514.01.2015

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –



Clavaleyres sera-t-elle bientôt fribourgeoise?

Clavaleyres est une enclave bernoise en territoire fribourgeois et c'est aussi une des plus petites communes du canton. La fusion avec la commune voisine de Villars-les-Moines n'ayant pas abouti, Clavaleyres s'est mise en quête de nouvelles partenaires et en a trouvé une en la commune fribourgeoise de Morat.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre dans ce contexte aux questions suivantes :

1. A-t-il des échanges avec la commune de Clavaleyres au sujet d'un éventuel changement de canton ?
2. Que fait-il pour aider la commune à trouver une solution lui permettant de rester bernoise ?
3. Quelle est la procédure à suivre pour un changement de canton ?
4. Quel est actuellement le calendrier de l'éventuel changement de canton de Clavaleyres ?
5. Si Clavaleyres devient fribourgeoise, Villars-les-Moines se retrouvera dans une situation difficile. Sachant qu'elle accueille un château appartenant au canton, que pense faire le Conseil-exécutif pour l'aider ?

6. Quel sera le coût du changement de canton de Clavaleyres, votation populaire comprise ?
7. Le Conseil-exécutif a-t-il proposé aux deux communes des alternatives à la fusion avec une commune fribourgeoise ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1:

Oui, la responsabilité du projet de fusion intercantonale, qui est déjà en cours d'étude, incombe à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

Question 2:

La commune de Clavaleyres a déjà été à l'origine de plusieurs projets de fusion et a toujours reçu le soutien du Conseil-exécutif et de l'OACOT à cet égard. Le processus d'étude de la fusion avec Villars-les-Moines, en 2008, a échoué en raison du refus opposé par cette commune. Celle-ci s'est d'ailleurs une nouvelle fois prononcée contre l'idée d'engager des pourparlers avec Clavaleyres en vue d'une fusion lors de l'assemblée communale du 15 mai 2014.

Entre ces deux dates, le canton a proposé à la commune de Clavaleyres de mener des discussions avec la commune bernoise de Kallnach ainsi qu'avec les communes de l'ancien district de Laupen, des options que Clavaleyres n'a toutefois pas retenues. Parmi les motifs invoqués figuraient l'absence de lien particulier avec Laupen et le fait que l'on ne voulait pas mettre en péril le projet de fusion alors largement avancé entre Niederried et Kallnach.

En août 2012, la commune de Clavaleyres a annoncé qu'elle avait prévu de s'intégrer au projet de fusions qui concerne un périmètre délimité autour de Morat. Le Conseil-exécutif peut comprendre cette volonté, puisque Clavaleyres, du fait de son statut d'enclave bernoise, accomplit aujourd'hui déjà un nombre important de ses tâches en collaborant avec Morat.

Question 3:

Une convention portant sur les aspects de droit et de procédure conclue entre les gouvernements cantonaux fribourgeois et bernois constituera la base des études préliminaires concernant la fusion intercantonale entre Morat et Clavaleyres. En se fondant sur cette convention, les communes concernées travailleront à un projet de fusion susceptible d'être soumis au vote que les deux communes, la population des deux cantons et, enfin, l'assemblée fédérale devront approuver.

Question 4:

Si l'on se réfère aux explications fournies à la question 3, il faut envisager une période de cinq à sept ans d'ici la mise en œuvre de la fusion.

Question 5:

La dernière fois que la commune de Villars-les-Moines s'est prononcée au sujet de nouveaux pourparlers en vue d'une fusion avec Clavaleyres, lors de l'assemblée communale du 15 mai 2014, elle a rejeté cette idée. Pour l'heure, le conseil communal exclut explicitement toute démarche liée à une fusion avec d'autres communes. Si Villars-les-Moines voulait un jour entamer de nouvelles démarches en vue d'une fusion, la commune serait soutenue de la manière usuelle (versement d'une prestation complémentaire liée au projet de fusion et conseils) et bénéficierait de l'accompagnement de l'OACOT.

Question 6:

La question financière fait l'objet des discussions qui ont commencé. Contrairement aux fusions qui s'effectuent à l'intérieur d'un même canton, il faut compter ici avec des frais et un travail nettement plus élevés, qui seront en outre principalement à la charge du canton. Les frais sont dus au travail administratif effectué par le personnel cantonal (notamment pour préparer une convention intercantonale) ainsi qu'aux tâches préparatoires pour l'organisation de la votation cantonale. Dans un tel contexte, la question des contributions directes qui pourraient, le cas échéant, être versées à la commune pour ses études préliminaires à la fusion, et le montant de celles-ci, est en cours d'examen.

Compte tenu des coûts fixes d'une votation cantonale, le projet doit être soumis au peuple à l'une des dates prévues pour des votations fédérales.

Question 7:

Oui. Les partenaires bernois qui pourraient entrer en ligne de compte pour fusionner avec la commune de Villars-les-Moines sont également connus de cette dernière.

Au Grand Conseil